



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2011

Délibération n° D20110600

LOGEMENT SOCIAL - ADHESION DE LA VILLE DE NIORT A
L'ASSOCIATION DES FICHIERS PARTAGES DE LA DEMANDE DE
LOGEMENT SOCIAL (AFIPADE) EN POITOU-CHARENTES

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 21 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

RELATIONS EXTERIEURES

**LOGEMENT SOCIAL - ADHESION DE LA VILLE DE NIORT A
L'ASSOCIATION DES FICHIERS PARTAGES DE LA DEMANDE DE
LOGEMENT SOCIAL (AFIPADE) EN POITOU-CHARENTES**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les organismes sociaux pour l'habitat de Poitou-Charentes, regroupés au sein de l'Association Régionale, ont créé le 18 février 2011 l'association chargée de gérer les Fichiers Partagés de Gestion de la Demande Locative Sociale, l'AFIPADE dont le champ d'action s'étend aux quatre départements de la Région.

Cette démarche fait suite à la parution d'un décret du 2 mai 2010 relatif à la réforme du numéro unique et impliquant la création d'un système départemental de gestion chargé de l'enregistrement et du suivi de la demande.

Les organismes sociaux du Poitou-Charentes ont souhaité aller plus loin que le système national en se dotant d'un outil commun qui permettra de garantir les droits des usagers, de simplifier les démarches de demande de logement social, d'assurer la transparence sur la vie des demandes et d'en optimiser la gestion. En outre, cet outil constituera une source d'information partagée et actualisée en temps réel, permettant d'alimenter les politiques de l'Habitat.

Les bailleurs sociaux du Poitou-Charentes ont décidé d'installer le siège de l'AFIPADE à Niort. Les statuts de l'association permettent d'ouvrir les adhésions à d'autres acteurs, tels que les collectivités, l'Etat, les organismes collecteurs du 1%, les ADIL, ...

L'adhésion de la Ville de Niort en tant que partenaire lui permettra de disposer de données statistiques relatives à la demande de logement locatifs sociaux sur son territoire et d'avoir voix consultative à l'Assemblée Générale.

La contribution au financement du dispositif via une adhésion annuelle s'élève à 1000 €, sur un coût total de fonctionnement annuel estimé à 200 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association ;
- approuver la demande d'adhésion de la Ville de Niort à l'AFIPADE pour l'année 2012 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à acquitter l'adhésion à l'AFIPADE de 1 000 € pour l'année 2012 ;
- désigner un représentant de la Ville de Niort, pour représenter la Ville de Niort au sein de cette association ;

Il a été procédé sans vote à cette désignation, ainsi que le permet l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

A été désignée : Madame Josiane METAYER

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous les documents relatifs à cette adhésion, à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette structure et à verser chaque année la cotisation annuelle.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER